WK Kellogg Canada Corp.
Politique d'accessibilité et plan d'accessibilité pluriannuel

Le présent plan d'accessibilité décrit les politiques et les actions que WK Kellogg Canada Corp.
(« WKKC ») a mises en œuvre afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Déclaration d'engagement

WKKC s'engage à traiter toutes les personnes de façon à leur permettre de conserver leur dignité et leur autonomie. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées en temps opportun. Pour ce faire, nous préviendrons et éliminerons les obstacles à l'accessibilité, nous respecterons les exigences d'accessibilité prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « *Loi* ») et nous nous conformerons au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le « *Code* »).

Renseignements d'urgence accessibles

WKKC s'engage à fournir aux clients des renseignements d'urgence accessibles au public dans un format accessible sur demande. Nous fournirons également aux employés handicapés des renseignements individualisés sur les urgences au besoin.

Animaux d'assistance

Les personnes handicapées et leurs animaux d'assistance sont les bienvenus chez WKKC. Les animaux d'assistance sont autorisés dans les zones de nos locaux qui sont ouvertes au public.

Personnes de soutien

Lorsqu'une personne de soutien accompagne une personne handicapée, la personne de soutien est autorisée à accompagner la personne handicapée dans nos locaux. Dans certains cas, WKKC peut, après avoir consulté la personne handicapée afin de comprendre ses besoins, exiger que la personne handicapée soit accompagnée par une personne de soutien pour protéger sa santé ou sa sécurité ou celles d'autres personnes présentes sur les lieux, s'il n'y a aucun autre moyen raisonnable d'y parvenir.

Avis d'interruption temporaire

WKKC avisera rapidement les personnes handicapées de toute interruption planifiée ou inattendue des services ou des installations. L'avis comprendra des renseignements sur la raison et la durée prévue de l'interruption de même qu'une description des installations ou des services de remplacement, s'il y a lieu. L'avis sera affiché à la réception et à d'autres endroits bien en vue sur les lieux.

© WK Kellogg Co – Données internes. À utiliser conformément aux

Réparation et entretien

Les employés de WKKC sont informés qu'ils doivent signaler tout dommage aux locaux dès qu'ils en prennent connaissance afin de prévenir d'autres problèmes. De plus, une inspection détaillée des locaux de WKKC a lieu une fois par mois. Tous les problèmes nécessitant un entretien préventif ou d'urgence sont signalés à CBRE au moyen d'une demande de service (i) en ligne soumise sur un portail Web ou une application mobile, ou (ii) en appelant le centre d'aide de CRBE en tout temps au1-855-625-2252.

Appareils fonctionnels

WKKC accueille les personnes handicapées et les encourage à utiliser leurs appareils fonctionnels lorsqu'ils se trouvent dans ses locaux. Dans les cas où l'appareil fonctionnel présente un risque important et inévitable pour la santé ou la sécurité, ou si son usage n'est pas autorisé pour d'autres raisons, d'autres mesures seront prises pour s'assurer que la personne handicapée ait accès à nos locaux.

Nous nous assurerons que les membres de notre personnel reçoivent une formation appropriée et connaissent les différents appareils fonctionnels dont nous disposons ou que nous fournissons et qui peuvent être utilisés par les clients handicapés qui accèdent à nos biens, à nos services et à nos installations.

Formation

WKKC offre aux employés, aux bénévoles, aux personnes qui participent à l'élaboration des politiques de WKKC et qui fournissent des biens, des services ou des installations au nom de WKKC une formation sur les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées prévues dans la *Loi* et le *Code*. La formation sera offerte de la manière qui convient le mieux aux fonctions des employés, des bénévoles et des autres personnes.

Les personnes recevront une formation sur la *Loi* et le *Code*, qui concerne les personnes handicapées, la façon d'interagir et de communiquer avec des personnes présentant différents types de handicap, la façon d'interagir avec les personnes qui utilisent un appareil fonctionnel ou qui ont besoin de l'assistance d'un animal d'assistance ou d'une personne de soutien, la façon d'utiliser l'équipement ou les appareils offerts dans les locaux de WKKC pour aider à fournir des biens, des services ou des installations à des personnes handicapées, et ce qu'il faut faire si une personne présentant un type de handicap en particulier a de la difficulté à accéder à des biens, des services ou des installations de WKKC. La formation sera donnée de façon continue et chaque fois que des modifications sont apportées aux politiques, pratiques et procédures pertinentes sur l'accessibilité.

WKKC a mis en oeuvre la formation requise pour respecter les lois sur l'accessibilité de l'Ontario.

Communication et accessibilité

WKKC s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication en tenant compte de leur handicap dans toutes ses communications. Nous consultons les personnes handicapées pour déterminer les moyens de communication qui leur conviennent le mieux.

© WK Kellogg Co – Données internes. À utiliser conformément aux

WKKC a pris des mesures pour s'assurer que tous les renseignements accessibles au public sont accessibles sur demande en publiant un avis sur son site Web.

WKKC a pris des mesures pour rendre tous ces sites Web et ses contenus conformes aux règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau 2A.

Commentaires

WKKC encourage les membres du public à lui faire part de leurs commentaires, y compris des plaintes, sur l'accessibilité du service à la clientèle. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires par écrit, par courriel ou par téléphone :

Téléphone : 1-888-876-3750 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, heure normale de l'Est)

Poste : WK Kellogg Canada Corp., 5050 Satellite Drive, Bureau 401, Mississauga, (Ontario) L4W 0G1

Courriel : en visitant le site www.wkkellogg.ca

WKKC veillera à ce que notre processus de rétroaction soit accessible aux personnes handicapées en fournissant ou en organisant des formats accessibles et des supports de communication sur demande. WKKC informera le public de son processus de rétroaction sur son site Web. Les commentaires, y compris les plaintes, concernant la façon dont WKKC fournit des biens, des services ou des installations aux personnes handicapées, seront transmis au service Relations avec les consommateurs. Le service Relations avec les consommateurs répondra aux plaintes dans un délai de 15 jours ouvrables.

Les employés peuvent également nous faire part de leurs commentaires par l'entremise de notre ligne d'assistance en matière d'éthique, qui accepte les communications électroniques et par téléphone.

- Nous élaborerons des méthodes accessibles pour accepter les commentaires plus informels des employés, car la ligne d'assistance en matière d'éthique est conçue principalement pour signaler des problèmes d'éthique graves.

Pendant les formations que nous offrons aux employés dans le cadre des exigences de formation prévues par la *Loi*, nous communiquerons à tous les employés les méthodes permettant de transmettre leurs commentaires. Nous les informerons également que nous nous engageons à élaborer des méthodes de communication individualisées sur demande.

Emploi

WKKC s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitable et accessible. Nous prendrons les mesures suivantes pour informer le public et les membres du personnel que nous offrirons des mesures d'adaptation sur demande aux personnes handicapées pendant le processus de recrutement et d'évaluation ainsi qu'au moment de l'embauche :

- Nous inclurons dans toutes nos offres d'emploi un énoncé qui fait connaître notre

© WK Kellogg Co – Données internes. À utiliser conformément aux

engagement envers l'accessibilité dans les processus de recrutement et d'embauche, et qui invite les personnes concernées à nous informer de leurs préoccupations liées à l'accessibilité.
- Nous inclurons un énoncé similaire dans notre correspondance écrite avec les candidats ayant postulé au poste pendant le processus de recrutement et d'évaluation.
- Au moment de l'embauche, s'il y a lieu, nous aviserons les employés handicapés des ressources mises à leur disposition.

WKKC prendra les mesures suivantes pour élaborer et mettre en place un processus d'élaboration de plans individuels d'adaptation et des politiques de retour au travail pour les employés qui s'absentent en raison d'un handicap :

- Nous effectuerons un examen complet de nos pratiques actuelles.
- Nous collaborerons avec nos fournisseurs externes, au besoin, pour créer un processus de réception et de traitement des demandes de modification des conditions de travail.
- Nous examinerons toutes les demandes de modification des conditions de travail au cas par cas. Nous élaborerons ensuite des plans individualisés avec l'employé concerné en fonction des tâches à adapter ou à réassigner, au besoin.
- Au besoin, nous offrirons une formation aux chefs d'équipe pour leur permettre de comprendre la meilleure façon de soutenir les employés handicapés.

Nous prendrons les mesures suivantes pour nous assurer que les besoins d'accessibilité des employés handicapés sont pris en compte dans le cadre des processus de gestion du rendement, de perfectionnement professionnel et de redéploiement :

- À l'heure actuelle, plusieurs de nos outils et ressources de gestion du rendement et de perfectionnement professionnel sont disponibles en ligne. Nous passerons en revue nos processus actuels pour déterminer si d'autres formats et outils sont offerts aux employés qui ont de la difficulté à accéder à nos outils en ligne. Nous accommoderons également les demandes individuelles de formats accessibles.
- Nous communiquerons et valoriserons l'importance de se concentrer sur les réalisations plutôt que sur les capacités ou les incapacités, et l'importance de la fidélisation et de la promotion des employés en fonction de critères objectifs et uniformes.
- Nous déterminerons si les employés handicapés ont besoin d'accéder à des ressources de formation supplémentaires pour avoir accès aux mêmes occasions de perfectionnement que les autres personnes.
- Nous nous assurerons de communiquer les occasions de mutation et de promotion dans des formats accessibles.

Révisions et mises à jour du plan d'accessibilité

WKKC révisera le présent plan d'accessibilité et y apportera des mises à jour tous les cinq ans.

© WK Kellogg Co – Données internes. À utiliser conformément aux

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur le présent plan d'accessibilité ou pour demander des formats accessibles et des supports de communication du présent document pour des personnes handicapées, veuillez communiquer avec WKKC comme suit :

Employés de WKKC :

Veuillez communiquer avec votre équipe locale des ressources humaines par téléphone au +1 (833) 365-2495 ou par courriel à l'adresse Linus.Desouza@wkkellogg.com.

Clients, consommateurs et fournisseurs de WKKC, et autres membres du public :

Veuillez communiquer avec le service des relations avec les consommateurs de WKKC par téléphone au 1-888-876-3750, par la poste à WK Kellogg Canada Corp., 5050 Satellite Drive, Bureau 401, Mississauga (Ontario) L4W 0G1 ou en ligne à l'adresse www.wkkellogg.ca.

© WK Kellogg Co – Données internes. À utiliser conformément aux